

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-04-10 D**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Philippe BRUGERE, Maire, indique qu'il y a nécessité de proposer une modification de la section de fonctionnement pour prendre en compte des besoins au chapitre 012, afin d'assurer la rémunérations de l'ensemble des agents au titre de 2023, en intégrant les revalorisations salariales du point d'indice, les revalorisation des débuts de carrière, les avancements d'échelon, et la nécessité d'avoir fait appel à du personnel remplaçant ou ponctuel, notamment suite à des arrêts maladie, ou bien encore à l'ouverture d'une classe de maternelle. L'ensemble n'altère pas le transfert à la section d'investissement.

Concernant la section d'investissement, M le Maire indique qu'il propose d'accroître le montant des subventions, notamment en prenant en compte les 350.000 € nouvellement notifiés pour la restauration du Cinéma, et d'inscrire, pour équilibre comptable, la même somme au titre des dépenses du marché afférent du Soubise.

Sur proposition de M le Maire, Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

**ADOpte LA DECISION MODIFICATIVE n°1 du budget Principal de la Commune**

Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20231005-2023-04-10-D-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

19136 Code INSEE	MEYMAC PRINCIPAL	DM n°1 2023
---------------------	---------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-033 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8411 : Personnel titulaire	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-85748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8588 : Autres charges diverses de gestion courante	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321-176 : RENOVATION DU CINEMA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €
R-1321-181 : CHANGEMENT MENUISERIES CENTRE D ART CONTEMPORAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1321-186 : TRAVAUX DE VOIRIE 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
D-231-176 : RENOVATION DU CINEMA	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>350 000,00 €</b>		<b>350 000,00 €</b>

Meymac, Le 02 OCTOBRE 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Hélène CHAUQUET




Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-21 1913603-20231005-2023-04-10-D-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023